



Procès-verbal du Conseil Municipal **De Saint-Haon-le-Châtel** **Séance du 02 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Haon-le-Châtel, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAGNAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13 présents : 9 votants : 13

Présents : MAGNAUD Gilbert, DUSSUD Bruno, RICHARD Christian, ALLIER Aurélien, PEROUX GUILLOD Gilliane, FALZONE Fabrice, DUINAT Chloé, SÉRAN Hubert, BASSOT Nadine

Absents excusés : DESCOMBES Jean-Paul, DULAC Nathalie, BARATHON Marion, LIABOEUF Claudine

Procurations : - De Jean-Paul DESCOMBES à Christian RICHARD

- De Nathalie DULAC à Chloé DUINAT

- De Marion BARATHON à Gilliane PEROUX GUILLOD

- De Claudine LIABOEUF à Nadine BASSOT

Date de convocation du Conseil municipal : le samedi 26 avril 2025

Secrétaire de séance : Nadine BASSOT

0 – Le procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2025 est arrêté et approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Par conséquent, le Maire et la secrétaire de séance signent le procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2025.

A – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION

1 - Attribution du marché public pour les travaux de voirie 2025 de la rue Grenette

Suite à la consultation des entreprises pour les travaux de voirie ayant lieu cette année 2025, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 3 offres et le rapport technique pour la mise en place d'un enrobé porphyrique rouge :

- Offre de EIFFAGE RCE pour un montant de 29 590.28 € HT soit 35 508.33 € TTC,
- Offre de EUROVIA DALA pour un montant de 30 837.50 € HT soit 37 005 € TTC,
- Offre de BORDELET pour un montant de 34 845 € HT soit 41 814 € TTC.

Suite aux remarques de M. RUSSIAS, Architecte des Bâtiments de France, la commune a négocié en gré à gré avec EIFFAGE RCE pour répondre à ses demandes réglementaires complémentaires en demandant 2 offres complémentaires :

- Enrobé à granulats rouges grenailé pour 30 111.08 € HT + 2 660.50 € HT pour les calades supplémentaires + 459.54 € HT pour le remplissage des 3 tampons = 33 231.12 € HT soit 39 877.34 € TTC,

- Enrobé noir grisant rapidement pour 26 238.68 € HT + 2 660.50 € HT pour les calades supplémentaires + 459.54 € HT pour le remplissage des 3 tampons = 29 358.72 € HT soit 35 230.46 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide d'attribuer le marché public pour les travaux de voirie 2025 de la rue Grenette, pour lesquels la commune a obtenu une subvention du Département de la Loire en 2024, à l'entreprise EIFFAGE RCE,
- Décide, après négociation de gré à gré ave EIFFAGE RCE, de retenir la solution de l'enrobé à granulats rouges grenailé pour un montant 33 231.12 € HT soit 39 877.34 € TTC,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir,
- Dit que le complément de dépenses et les recettes seront inscrites au budget 2025.

B – DOSSIERS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

C – QUESTIONS DIVERSES

2 – Prochain conseil municipal : Mardi 20 mai 2025 à 18h30

Fin de séance à 18h23

La secrétaire de séance,
Nadine BASSOT

Le Maire,
Gilbert MAGNAUD

